COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 FÉVRIER 2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 24 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **le LUNDI 24 FÉVRIER à 20H00,** le Conseil Municipal d'**AIRE-SUR-LA-LYS** s'est réuni en **la salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 14 février 2025.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à M. DONDAINE Pascal.
Mme ROUX Nathalie a donné procuration à Mme ALLAN Patricia.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : Mme BLONDEL Suzette

Fin de la séance : 21h25

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : SPECTACLE « LES VIRTUOSES EN PLEINE TEMPÊTE » LE DIMANCHE 22 JUIN 2025 À LA SALLE DU MANÈGE : FIXATION DES TARIFS.

2025-02-N°4

Le spectacle « Les Virtuoses en pleine tempête » se produira à la salle du Manège, **le dimanche 22 juin 2025 à 18h00**.

L'ensemble de la vente des billets, à tarif préférentiel, s'effectuera directement à la Mairie, par les agents habilités de la régie « Spectacles, fêtes, cérémonies et remises de prix », conformément au contrat conclu avec le producteur du spectacle.

- Tarif unique d'entrée de ce spectacle :
  - **20 €**

Les places sont numérotées - une seule catégorie.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Florence WOZNY - Maire-Adjointe ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE - D'ADOPTER le TARIF du spectacle « Les Virtuoses en pleine tempête ».

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX